

Place Monestier - CS 80509  
36 012 CHATEAUX Cedex  
Tél : 02 54 08 35 70- Fax : 02 54 08 34 62  
conservatoire@chateaux-metropole.fr

## Modalités de paiement année scolaire 2026-2027

Le paiement des frais de dossier et des droits de scolarité se fait auprès de la Gestion Scolaire du Conservatoire ou en ligne : <https://chateaux.rhapsodie.fr/>  
Les chèques doivent être libellés à l'ordre de "Régie de Recettes CRD Châteauroux Métropole".

### 1) FRAIS DE DOSSIER

25 € de frais de dossier sont dus pour toutes inscriptions ou réinscriptions et restent acquis même en cas de démission. Cette somme est payable au dépôt du dossier.

**Tout dossier non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.**

### 2) DROITS DE SCOLARITÉ

Les droits de scolarité sont calculés par rapport aux enseignements et aux cursus choisis, au lieu de domicile, en fonction du quotient familial et de la délibération du Conseil municipal fixant la tarification. **Une photocopie d'avis d'imposition (N-2, pages 1 et 2) est demandée pour le calcul de la tranche applicable ; en cas de non présentation de ce document, le tarif le plus élevé sera attribué d'office.**

Ces droits représentent une cotisation annuelle indivisible. Le paiement, échelonné en trois fois, est une facilité consentie par Châteauroux Métropole.

Un changement d'adresse en cours d'année ne donnera pas lieu à un nouveau calcul de la cotisation.

#### Exonération

L'exonération de la cotisation ne sera possible que si la démission est formulée par écrit avant le **20 octobre de l'année scolaire en cours** auprès du service Gestion Scolaire du Conservatoire conformément au règlement intérieur.

#### Échelonnement

*Vous recevrez les appels de cotisations suivants :*

- en octobre 1<sup>er</sup> tiers
- en janvier 2<sup>ème</sup> tiers
- en mai 3<sup>ème</sup> tiers + location de l'instrument de septembre à juin
- en septembre location de l'instrument mis à disposition par le CRD pour la période de juillet à septembre.